

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #435-2026

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale, que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage adoptera le 20 avril 2026 à une séance extraordinaire, le règlement #435-2026 décrétant une dépense de 800 061 \$ et un emprunt de 800 061 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur et de réfection de la toiture du Centre communautaire des Trois-Moulins.

Ce règlement est disponible au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 16^e jour d'avril 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour d'avril 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim